

L'Europe bute sur la taxe des géants du numérique

Macron a fait de ce nouvel impôt une priorité politique à Bruxelles. Il se heurte à une Allemagne réticente

BRUXELLES - bureau européen

Les prochains jours seront décisifs pour la taxe numérique voulue par Emmanuel Macron. Le président et son ministre de l'économie, Bruno Le Maire, vont-ils enfin, après douze mois de lobbying, parvenir à vaincre les réticences de leurs partenaires européens, à commencer par celles de Berlin ?

M. Macron a fait de ce nouvel impôt européen sur l'activité numérique une priorité politique à Bruxelles et compte bien s'en prévaloir pour aborder la dernière ligne droite avant les élections européennes, au printemps 2019.

Mais, en matière fiscale, l'unanimité est requise au Conseil (les Etats membres). Or, à mesure que la campagne pour le scrutin de mai 2019 avance, les positions des gouvernements autour de la table se radicalisent. M. Macron espère que la chancelière allemande, Angela Merkel, lui donnera quelques assurances, lors de leur rencontre, vendredi 7 septembre, à Marseille.

Il en va de même pour Bruno Le Maire, qui attend un signal positif de son alter ego, le social-démocrate Olaf Scholz, samedi 8 septembre, lors d'une réunion des ministres des finances de l'Union européenne, à Vienne. Surtout après les révélations, mercredi 5 septembre, de l'hebdomadaire populaire *Bild*, qui a fait état d'une note confidentielle du ministère des finances allemand dénonçant une taxe « non productive ».

Le ministère a démenti l'abandon du projet de taxe par l'Allemagne, mercredi, sans pour autant rien promettre à Paris. « *Aucune décision n'a encore été prise* », a assuré un porte-parole. M. Le Maire a bien résumé l'enjeu, le même jour, sur LCI : « *Il faut qu'en janvier 2019, nous ayons décidé sur le sujet. Si nous ne sommes pas capables de rétablir l'égalité fiscale et de taxer les géants du numérique, nous le paierons dans les urnes.* »

Le ministre a poursuivi son raisonnement le lendemain, jeudi 6 septembre, sur le plateau de France 2 : « *Les peuples européens (...) ne comprennent pas que nous laissions des entreprises comme*

Google, Amazon ou Facebook avoir 14 points de taxation de moins qu'une PME. » Leur niveau d'imposition ne représente en moyenne qu'entre 8,5 % et 10,1 % de leurs profits dans l'UE, alors qu'il atteint entre 20,9 % et 23,2 % pour les sociétés plus classiques, selon des chiffres de la Commission. Paris espère encore parvenir à un accord à Vingt-Huit d'ici à la fin de 2018. Il ne reste donc que quatre mois pour négocier : c'est très court, au regard de la lourdeur des processus décisionnels européens.

Les Français ont quelques raisons d'être optimistes. Emmanuel Macron a reçu, jeudi, le soutien mesuré de Xavier Bettel, premier ministre luxembourgeois, lors de sa visite dans le Grand-Duché. La Finlande et le Danemark « *évaluent aussi* », explique-t-on à Paris. La présidence autrichienne de l'Union fait partie des acteurs les plus motivés. Quant à l'Irlande, « *elle est isolée* », estime-t-on à Paris. Or, elle ne peut pas se permettre cette attitude, sachant qu'elle a besoin du soutien sans réserve de toutes les capitales européennes dans le cadre du Brexit. Enfin, partout en Europe, l'idée qu'il faille réguler les Google, Apple, Facebook et Amazon (GAFA) a progressé dans les opinions publiques.

« Elle n'est pas parfaite »

Preuve de ce changement de ton : la Commission européenne devrait rendre publique, le 12 septembre, une régulation visant à sanctionner les plates-formes ne supprimant pas assez vite les contenus à caractère terroriste. « *C'était inimaginable il y a encore neuf mois. Désormais, les Etats membres sont demandeurs* », note une source bruxelloise.

Mais il n'y aura pas de taxe GAFA européenne sans l'Allemagne. Or les réticences à Berlin demeurent. Pour des raisons de fonds : il est vrai que la taxe numérique en discussion est un peu bancal. « *Elle n'est pas parfaite* », concède-t-on à Paris, et a vocation à être remplacée dès qu'une solution internationale aura été trouvée.

De fait, l'idée de Paris, avancée à

l'été, est de taxer non pas le profit des entreprises du numérique, car il est trop difficile à localiser, mais leur chiffre d'affaires. Certes, l'Organisation de coopération et de développement économiques a engagé d'ambitieuses concertations internationales pour adapter l'impôt des entreprises (basé sur le profit) à la dématérialisation accélérée des échanges, mais Paris considère qu'elles risquent de traîner en longueur, surtout avec les Etats-Unis autour de la table.

D'abord dubitative, la Commission a accepté de traduire cette idée en proposition législative et recommandé, en mars, une taxe de 3 % restreinte au revenu tiré du commerce des données personnelles. Elle ne concernerait que les entreprises au-delà de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires global, afin d'épargner les PME, et rapporterait tout au plus 5 milliards d'euros par an.

Cependant, les Allemands s'inquiètent d'un impôt ponctionnant la consommation plus que la production. Les constructeurs automobiles, outre-Rhin, sont aussi montés au créneau, inquiets que, dans un futur proche, leur activité grandissante de revente des données embarquées dans leurs voitures connectées ne tombe sous le coup de ce nouvel impôt.

Enfin, Berlin continue à craindre qu'une taxe n'envenime les relations avec les Etats-Unis. Fin juillet, lors de sa rencontre avec Donald Trump, Jean-Claude Juncker, le président de la Commission, a réussi à éloigner la menace d'une taxation par les Etats-Unis de leurs importations de voitures européennes. Mais Bruxelles a conscience de la fragilité de cet accord.

L'équation de la taxe numérique se complique d'autant plus que le gouvernement allemand, du moins son aile CDU-CSU, a peu intérêt à faire un « cadeau » à M. Macron, à huit mois des élections européennes. Le Français n'a-t-il pas déclaré être le premier adversaire du Hongrois Viktor Orban, toujours membre du PPE, la famille politique de M^{me} Merkel, à Bruxelles ? ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

Budgets : l'Italie concentre les inquiétudes

La Commission européenne redoute que Rome laisse filer ses dépenses publiques

BRUXELLES - bureau européen *gagé par le président Trump*».

Le répit n'aura pas duré, à Bruxelles. En 2017, à la même période, la Commission européenne envisageait seurement la saison des « budgets prévisionnels », qui s'ouvre chaque mois de septembre : les capitales doivent envoyer leur proposition de budget pour l'année suivante avant le 15 octobre.

L'inquiétude est de retour cette année. Les dirigeants de la Commission redoutent une nouvelle période de tensions avec les capitales. Première, et de très loin sur la liste des préoccupations, l'Italie, dont le budget 2019 est attendu, à Bruxelles, d'ici à la fin de septembre. Le sujet sera dans tous les esprits des ministres des finances des Vingt-Huit, réunis à Vienne, vendredi 7 et samedi 8 septembre.

L'homme fort du gouvernement de coalition des extrêmes, à Rome, Matteo Salvini, patron de la Ligue, n'a cessé de souffler le chaud et le froid. Le vice-premier ministre, Luigi Di Maio, patron du Mouvement 5 étoiles, a affirmé, dimanche 2 septembre, que son gouvernement choisirait toujours de défendre les Italiens, avant de suivre l'avis des agences de notation.

Si elles sont mises en musique, les promesses électorales de la Ligue et du Mouvement 5 étoiles (création d'un revenu citoyen et d'une « flat tax », soit un impôt à taux unique...) coûteraient quelque 100 milliards d'euros. Après l'effondrement du viaduc autoroutier de Gênes, mi-août, Rome a aussi annoncé « un programme de grands travaux comme celui en-

Dettes publiques à 130 % du PIB

À Bruxelles, on a vite fait les comptes : si Rome met ces projets à exécution, son déficit public, attendu à 1,7 % de son produit intérieur brut (PIB) en 2018, pourrait de nouveau frôler les 3 % en 2019. Une dérive d'autant plus délicate que la dette publique italienne continue d'avoiser les 130 % de son PIB. « *Revenir à 3 % [de déficit] serait un grand pas en arrière* », a déclaré Pierre Moscovici, le commissaire à l'économie, dans un entretien accordé, jeudi 6 septembre, au quotidien *El Pais*.

Certes, le ministre des finances italien, Giovanni Tria, a de nouveau promis, dimanche 2 septembre, que les choix politiques de son gouvernement ne fragiliseraient pas la « *stabilité budgétaire* »

Les promesses électorales de la Ligue et du Mouvement 5 étoiles coûteraient près de 100 milliards d'euros

du pays. Mais les déclarations de cet économiste modéré ne rassurent pas à Bruxelles, où l'on constate que l'homme fort du gouvernement est Matteo Salvini.

Quelle attitude ce populiste d'extrême droite adoptera-t-il d'ici à la fin de septembre ? Laisser filer les dépenses publiques et engager

une épreuve de force avec Bruxelles, quitte à prendre le risque d'un renchérissement considérable de la dette italienne sur les marchés ?

La Commission redoute cette éventualité, mais ne semble pas prête à céder. Depuis l'arrivée du gouvernement des extrêmes à Rome, elle a évité au maximum de répondre aux provocations italiennes. Mais elle ne semble plus vouloir tout « encaisser ».

Surtout que la campagne des européennes s'ouvre : impossible pour la Commission, qui redoute tant une vague populiste, de céder à un leader d'extrême droite et de lui donner une victoire symbolique. « *Ce gouvernement à Rome n'a pas fait de cadeaux à la Commission, il n'a pas d'alliés au collège de l'institution* », relève un diplomate.

Après réception des budgets prévisionnels, la Commission a deux semaines pour répondre : soit par un feu vert, soit par une lettre réclamant des informations ou des corrections. Elle peut aussi théoriquement exiger un budget rectificatif, mais n'en est jamais arrivée à cette extrémité.

Si Rome teste les règles communes, Bruxelles pourrait lui faire parvenir un courrier, au risque de provoquer une crise politique. Dans ce contexte, Paris ne devra pas trop compter pour sa part sur la flexibilité de la Commission. Comment pourrait-elle l'être avec la France, et pas l'Italie ? Le gouvernement français aurait pourtant besoin d'une oreille bruxelloise bienveillante : jeudi, le déficit public a été revu à 2,7 % du PIB et pourrait de nouveau frôler les 3 % en 2019. ■

C. DU.

En France, le spectre des 3 % de déficit resurgit

Le nouveau traitement comptable de SNCF Réseau creuse le trou dans les caisses de l'Etat

C'est un élément dont l'exécutif se serait bien passé. Selon les informations du *Monde*, le déficit public pourrait être proche des 3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2019. Loin des objectifs envoyés à la Commission européenne au printemps, qui prévoyait 2,4 % de déficit en 2019, après 2,3 % en 2018. Une difficulté pour la France, qui a eu tant de mal à sortir de la procédure pour déficit excessif, en le maintenant sous la barre des 3 % en 2017 et en 2018.

Un communiqué de l'Insee, paru jeudi 6 septembre, vient tout remettre en question. Selon l'institut de la statistique, le déficit qui va être notifié à Bruxelles début octobre sera finalement de 2,7 % au titre de 2017, et non plus de 2,6 %, comme on le pensait jusqu'à présent. C'est 0,1 point de PIB en plus, soit environ 2 milliards d'euros. L'Insee a également revu à la hausse le déficit pour 2016 (3,5 % au lieu de 3,4 %).

Mais ce n'est pas tout. Cette augmentation devrait aussi se reproduire en 2018 et 2019. En cause, une modification du traitement comptable de SNCF Réseau, l'entreprise qui gère l'infrastructure ferroviaire. Sans lien avec l'annonce, en mai, par l'exécutif, d'une reprise de la dette SNCF, cette modification est due à « une harmonisation, au niveau euro-

péen, du statut comptable de SNCF Réseau », explique-t-on à l'Insee.

Eurostat et l'Insee sont en effet tombés d'accord sur le fait que l'entreprise doit être considérée comme une administration publique. En effet, ses coûts de production (investissements, intérêts de sa dette) sont en constante hausse, alors que ses recettes marchandes (les péages) augmentent peu. Conséquence : ces dernières représentent désormais moins de la moitié des coûts. Et « cela devrait se reproduire dans les prochaines années », indique un bon connaisseur du dossier. Sauf rétablissement exceptionnel de la situation financière de l'entreprise, cet élément est appelé à peser, année après année, sur les comptes de l'Etat.

Ce nouveau traitement comptable a également conduit à revoir à la hausse la dette publique française, qui a atteint 2188 milliards d'euros fin 2016 (soit 98,2 % du PIB) et 2257 milliards d'euros fin 2017 (soit 98,5 % du PIB, quand Bercy pensait avoir atteint 97 % l'an dernier).

Dérapages

Au cabinet du ministre de l'économie, Bruno Le Maire, on confirme que « la réintégration de ces éléments pèsera sur le déficit à hauteur de 0,1 point de PIB cette année et l'an prochain ». Mais, as-

sure-t-on, les mesures annoncées, fin août, par le premier ministre, Edouard Philippe, dans *Le Journal du dimanche* (désindexation des prestations sociales, décalage de quatre points de la baisse de cotisations sur les salaires au smic...) visaient déjà à rectifier le tir. « Nous annoncerons le déficit 2019 la semaine prochaine », tempore-t-on à Bercy.

Une source gouvernementale relativise les conséquences de ces dérapages. « Si nous devons passer les 3 %, il ne faut pas oublier que le déficit ne sera en réalité que de 2 % puisque la dépense exceptionnelle liée à la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en baisse pérenne des charges représente près d'un point de PIB. Ensuite, nous nous défendrons devant la Commission : ils ne peuvent pas nous demander de faire des réformes structurelles et nous le reprocher quand nous en faisons. De toute façon, la Commission sera politiquement un peu affaiblie en 2019, puisque en plein renouvellement... Mais si on est à 1,5 % de croissance économique en 2019, on passera les 3 % de déficit. »

Encore attendue à 1,9 % en avril, la croissance 2019 est désormais prévue à 1,7 % par Paris. Qu'elle vienne à se tasser encore, et de nouvelles sources d'économies devraient être trouvées. ■

BENOÎT FLOC'H
ET AUDREY TONNELIER